

Concertation post-débat public

Projet éolien en mer au large d'Oléron

Groupe de Travail Environnement le 7 décembre 2022 à La Rochelle (DDTM)

Participants :

Jacques REGAD, DREAL, Directeur adjoint
Pierre-Emmanuel VOS, DREAL, Directeur de projet
Mathilde TERRAL, DREAL
CD 17 : M. Métayer
Adeline ADAM, Surfrider
Xavier RENAUDIN, Surfrider
Marine LAVAL, Conseil régional
Gilles BERTONCINI, Conseil régional
Dominique CHEVILLON, M. Geoffroy MARX, Enora TREDAN, LPO
Marie-Dominique MONBRUN, FNE Nouvelle-Aquitaine
Bruno TOISON, Nature Environnement 17
Pierrick MARION, Nature Environnement 17
Julie BERTRAND, OFB
Ludivine MARTINEZ, Université de La Rochelle
Laurent COURGEON, DIRM
François TITIÈRE DDTM 17
Émeline PETTEX, COHABYS
Thibaud SCHVARTZ, Créocéan
Margaux ROUCHON, DGEC
Aurore GILLMANN, RTE
Hélène CLAUDEL, RTE
Christophe POLFER, RTE

1. Présentation du projet et de son calendrier – Pierre-Emmanuel VOS, directeur du projet, DREAL et Aurore GILLMANN, RTE

Cf. Présentation en annexe de ce document

Synthèse des échanges :

- Marie Dominique MONBRUN, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, demande comment les informations sur le projet, notamment les travaux du Conseil scientifique, seront accessibles. Elle relève qu'il y a une masse d'information importante sur le projet et que le site internet du projet est une plateforme nationale et accessible également au grand public.
 - Pierre-Emmanuel VOS, directeur du projet, DREAL, indique que le site internet www.eoliennesenmer.fr dispose d'une page dédiée au projet au large d'Oléron et sera nourri au fur et à mesure avec toutes les informations relatives au projet, selon les modalités convenues avec les garants de la CNDP (Commission nationale du débat public). Les comptes-rendus des différentes réunions ayant déjà eu lieu y seront notamment publiés d'ici la fin de l'année.
 - Parallèlement, une lettre d'information sur le projet va être diffusée régulièrement. La 1^{ère} vient d'être lancée.
- Marie Dominique MONBRUN demande comment est associé le Conseil de gestion du Parc naturel marin (PNM).
 - Pierre-Emmanuel VOS rappelle que la zone retenue à l'issue du débat public pour implanter le parc d'éoliennes en mer posées sera situé à l'extérieur du PNM. En revanche, le raccordement du parc traversera le PNM. L'avis du Conseil de gestion sera donc recueilli sur ce sujet. Par ailleurs une information est prévue en mars 2023 auprès des membres du Conseil de gestion, dont certains font aussi partie des groupes de travail autour du projet du Conseil Maritime de Façade.
- Marine LAVAL, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, demande si l'échéance de 2030 correspond au début des travaux ou la une mise en service du parc éolien.
 - Pierre-Emmanuel VOS précise qu'une mise en service du parc éolien est prévue à horizon 2030. Les travaux débuteront 3 ou 4 ans avant cette entrée en production du parc.
- Adeline ADAM, Surfrider, demande si la concertation en cours concerne également le deuxième parc ou si les participants seront à nouveau sollicités ultérieurement sur ce sujet.
 - Pierre-Emmanuel VOS rappelle que le débat public a porté sur les deux tranches du projet et que la décision ministérielle a entériné dans un premier temps le lancement d'une mise en concurrence pour la réalisation d'un parc d'1 GW environ. La publication de la nouvelle PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) en 2024 devra permettre de confirmer la réalisation du deuxième parc. Le cas échéant, une nouvelle concertation spécifique sur le sujet aura lieu.
- Marie Dominique MONBRUN demande, dans l'hypothèse où les études environnementales concluraient un impact notable sur les environnements marins, si le cahier de charges prévoit l'étude d'une solution alternative à l'extérieur de la zone retenue par décision ministérielle.
 - Jacques REGAD, Directeur Adjoint de la DREAL, en charge de la thématique Nature, indique qu'une telle solution n'est pas prévue actuellement. Au stade actuel de l'état initial, il est d'abord question d'étudier et appliquer les règles Éviter, Réduire, Compenser (ERC) au sein de la zone d'étude définie par la décision ministérielle.

- Thibaud SCHVARTZ, Créocéan, demande si l'état initial réalisé sur le premier parc vaudra également pour un deuxième parc dans le cas où il serait bien réalisé, ou si une deuxième campagne de mesures devra être réalisée.
Pierre-Emmanuel VOS confirme que l'état initial portera à la fois sur la zone retenue pour le premier parc et celle envisagée pour le deuxième parc. L'état initial est donc mutualisé.
- Thibaud SCHVARTZ, Créocéan, demande des précisions quant à l'éventuelle obsolescence des données de l'état initial, fixée à six ans, entre la phase de leur acquisition et celle du lancement du deuxième parc.
 - Pierre-Emmanuel VOS rappelle qu'il n'y aura pas un écart de six ans entre les deux parcs : la décision concernant le deuxième parc sera prise au plus tard en 2024, dans le cadre de la publication de la prochaine PPE.
 - Jacques REGAD ajoute que les études vont s'étaler dans le temps : il y aura ainsi une continuité entre le travail réalisé actuellement sur l'état initial de l'environnement et celui réalisé par le futur lauréat dans le cadre des études d'impact, jusqu'à la mise en service du premier parc.

2. Présentation du calendrier général des études et de leurs échéances par les maîtres d'ouvrage – Margaux ROUCHON, DGEC et Aurore GILLMANN et Hélène CLAUDEL, RTE

Cf. Présentation en annexe de ce document

Synthèse des échanges :

- Dominique CHEVILLON, LPO, demande si les études environnementales débiteront bien au printemps 2023 pour une durée de deux ans jusqu'en 2025, tandis que le choix du lauréat pour le premier parc interviendra en 2024. Cela signifierait alors que le choix de l'industriel interviendrait avant la fin des études environnementales.
 - Pierre-Emmanuel VOS confirme que le lauréat sera sélectionné avant la fin de l'état initial et précise que toutes les données lui seront communiquées au fur et à mesure pour qu'il puisse construire son projet au mieux. Il y aura des rapports intermédiaires et le lauréat pourra se baser sur ces premiers résultats puis les compléter avec l'étude d'impact dont la charge lui incombe. Il y aura ainsi un continuum entre les études de dérisquage, l'état initial de l'environnement puis l'étude d'impact.
- Ludivine MARTINEZ, Université de la Rochelle, assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Etat, indique qu'une synthèse des études environnementales déjà existantes a été publiée. Émeline PETTEX, Cohabys, assistance à maîtrise d'ouvrage de l'État, ajoute que la réalisation d'un état des connaissances actuelles est demandée dans le cahier des charges pour la sélection du groupement de bureaux d'études en charge de l'état initial de l'environnement. Cet état des connaissances sera une synthèse bibliographique approfondie et constituera un préalable essentiel au démarrage du suivi environnemental.
 - Jacques REGAD ajoute que dans le cadre du débat public, un certain nombre de données ont déjà été fournies par l'État et RTE. La maîtrise d'ouvrage a produit des éléments de connaissance sur la base des données analysées par des bureaux d'études. L'état des connaissances pourra s'appuyer sur ce travail.
 - Émeline PETTEX précise également qu'en ce qui concerne les oiseaux marins, il s'agit de réanalyser toutes les données disponibles de ces dix dernières années. Un travail sur deux échelles a déjà été mené : d'une part sur le Golfe de Gascogne et d'autre part sur une échelle plus rapprochée du projet éolien. Ces deux échelles permettent de tenir compte du fait que les petites échelles ne sont pas opportunes pour des espèces aussi mobiles que les oiseaux et les cétacés. Ces éléments ont été mis à disposition lors du débat public.

- **Dominique CHEVILLON** indique que la **LPO (Ligue de protection des oiseaux)** avait signalé des déplacements erratiques d'oiseaux sur la zone d'étude proposée initialement. Ces observations n'ont pas eu lieu sur la nouvelle zone d'étude proposée en cours de débat public, alors que la LPO est convaincue que ces oiseaux y sont également présents. De nouvelles observations devraient donc être réalisées sur la zone ministérielle.
 - **Émeline PETTEX** indique que des suivis mensuels en bateau et en avion sont bien prévus sur une période de deux ans. L'avion permettra de ratisser des zones plus larges et les observations en bateau permettront d'éclaircir les incertitudes. Cependant l'éloignement de la zone en mer et les conditions météorologiques changeantes limiteront très probablement le déploiement des bateaux.
 - **Jacques REGAD** précise que les cartographies fournies dans le cadre du débat public constituaient des risques d'effets sur la base des premières données disponibles. L'objectif est à présent d'approfondir nos connaissances dans le cadre de l'état initial de l'environnement. La LPO est invitée à partager les données complémentaires qu'elle aurait à sa disposition.
- **Julie BERTRAND, OFB**, demande si les survols prévus sont bien distincts et complémentaires à ceux déjà réalisés par le Parc Naturel Marin (PNM).
 - **Émeline PETTEX** indique qu'il s'agit bien de survols complémentaires et précise qu'il y a le souhait d'établir une interprétation entre les survols réalisés entre 2019-2021 et les nouveaux survols.
- **Adeline ADAM, Surfrider** demande si les analyses réalisées se feront par compartiment ou de façon transversale et écosystémique.
 - **Émeline PETTEX** indique qu'il sera demandé au groupement de bureaux d'études retenus d'éviter d'avoir une approche en silo des compartiments et des connaissances scientifiques. Dans le cahier des charges visant à sélectionner ce groupement, un point concerne l'utilisation de la plateforme en mer pour réaliser des observations scientifiques complémentaires.
 - **Jacques REGAD** ajoute que ce point a été abordé lors de la journée de travail du Conseil scientifique de la semaine précédente (le 30 novembre 2022) : au-delà de la qualité des protocoles et des données, l'objectif est d'avoir une analyse fonctionnelle du milieu.
- **Marie-Dominique MONBRUN, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine** demande si l'étude du périmètre éloigné permettra un suivi des effets cumulés par rapport à l'AO4 et l'AO5 sur les couloirs de migration pour les espèces mobiles.
 - **Émeline PETTEX** précise qu'il ne s'agit pas toujours de couloirs ; les zones de migration peuvent être vastes.
 - L'ensemble des effets ne peuvent pas être pris en compte. Il s'agirait de répertorier l'effet cumulé dans le temps, avec l'impact potentiel des activités humaines, l'impact cumulé de perte de zones fonctionnelles, entre autres.
 - Au-delà des limites en termes de temps et de financement, il est très compliqué de mettre cela en place sur une zone aussi vaste. Les suivis sont faits sur des échelles plus fines, qui ne correspondent pas aux échelles de vie des espèces ultra mobiles. Pierre-Emmanuel VOS, précise qu'une étude sur une échelle plus large que le projet de parc est menée parallèlement. MIGRATLANE prévoit en effet un suivi des déplacements et de l'occupation de l'espace de l'ensemble des oiseaux migrateurs de l'arc Atlantique.

3. Présentation du cahier des charges de l'appel d'offre

Cf. Présentation en annexe de ce document

Synthèse des échanges :

- Marie-Dominique MONBRUN demande si la technologie éolienne posée va être imposée au lauréat ou s'il pourra envisager une variante flottante pour minimiser les impacts environnementaux éventuels. Elle demande également si le cahier des charges ne porte bien que sur le premier parc.
 - Pierre-Emmanuel VOS indique que la technologie pour le premier parc est déjà actée par décision ministérielle : les éoliennes seront posées en grande profondeur. La technologie flottante pourra être envisagée pour le second parc.
 - Le cahier des charges ne porte bien que sur le premier parc
Par ailleurs il n'est pas avéré que le flottant serait moins impactant pour l'environnement, chaque technologie ayant ses propres impacts.
- Dominique CHEVILLON questionne la façon dont on peut fixer un tarif cible sur des technologies qui sont à un stade de prototype.

Pierre-Emmanuel VOS indique que la question s'est posée lors de la décision ministérielle, qui s'est appuyée sur les enseignements du débat public. Des études ont été réalisées dans le cadre actuel de crise énergétique et le choix de la technologie posée en profondeur a été pris en connaissance de cause.
- Marie-Dominique MONBRUN demande si la part des critères environnementaux peut être revue à la hausse dans le cadre de la grille de notation du cahier des charges ?
 - Pierre-Emmanuel VOS indique que la part de 70% allouée au tarif de référence ne peut pas être changé, mais que les 30% restants peuvent être pondérés différemment.
- Gilles BERTONCINI, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, demande si les critères affichés sur la présentation de la grille de notation du cahier des charges sont figés. Un travail entre le Conseil régional et l'ADEME est en cours sur le volet ACV (Analyse du cycle de vie) avec pour objectif de faire notamment émerger des projets de carburants alternatifs, dont les calendriers coïncident avec celui de l'appel d'offre du projet d'éoliennes en mer au large d'Oléron. Il pourrait donc être demandé aux candidats d'intégrer un volet ACV pour les matériaux proposés et les transports maritimes de maintenance. Monsieur Bertoncini propose de réduire la notation sur le recyclage de 8 à 4. Et mettre une contribution de 4 au volet « transition énergétique et climatique du parc ».
 - Jacques REGAD souligne ici l'articulation entre les enjeux énergétiques et économiques. La maîtrise d'ouvrage va étudier cette proposition.
 - Francis BEAUCIRE suggère à la maîtrise d'ouvrage de donner à voir le contenu du cahier des charges du projet de parc éolien en mer normand afin que les acteurs puissent le consulter et s'en inspirer pour faire des propositions. Il y a un enjeu pour la maîtrise d'ouvrage de bien préciser quelles sont ses attentes en matière de production dans le cadre des Groupes de travail. L'objectif est d'aboutir à des propositions concrètes reflétant les attentes des acteurs du territoire.
- Julie BERTRAND exprime une gêne concernant le critère de notation de « *montant minimum* » alloué aux mesures Éviter, Réduire, Compenser (ERC). Cela ne lui paraît pas être un gage de qualité. Elle propose que le critère porte plutôt sur la « *qualité des mesures ERC* » proposée par le candidat plutôt que sur des montants financiers. Elle relève par ailleurs que le fait de mettre plus de poids au critère de recyclage des installations qu'aux mesures ERC pose question dans la mesure où le parc se situe au sein d'une zone Natura 2000, comprenant de forts enjeux environnementaux sur cette zone.
 - Pierre-Emmanuel VOS indique que la réponse des candidats dans le cadre de l'appel d'offre comporte une partie quantitative mais également qualitative. Ces deux volets seront pris en compte dans la notation.
 - Le rôle de ce groupe de travail est celui d'un catalyseur : l'objectif est de faire remonter des idées auprès de la DGEC pour rédiger le cahier des charges.

- Le critère du recyclage pourrait être retiré de la notation en devenant une obligation. Cela permettrait de laisser de la place à d'autres critères ou renforcer les critères existants.

4. Synthèse et conclusion

Synthèse des échanges :

- **Un participant demande si le Groupe de travail pourra consulter les cahiers des charges pour le choix du développeur éolien et pour celui du groupement de bureaux d'études chargé de réaliser l'état initial de l'environnement.**
 - **Pierre-Emmanuel VOS** précise que le cahier des charges pour le choix du développeur éolien n'existe pas encore. Cependant le cahier des charges de l'appel d'offre n. 4 (AO4) pour le parc éolien normand est public et donc consultable. Le cahier des charges de l'appel d'offre n.5 (AO5) pour le parc éolien au sud de la Bretagne est encore en cours et n'est donc pas encore accessible. Il le sera certainement en 2023.
 - Une commande publique est en cours pour le cahier des charges pour l'état initial de l'environnement : il est donc public et son descriptif est consultable en ligne.
 - **Émeline PETTEX** ajoute que les Groupes de travail ont vocation à faire émerger des questionnements ou des points d'attention sur les différents protocoles à traiter dans le cadre de la réalisation des cahiers des charges de l'AO7, sur la base notamment des cahiers des charges existants.
 - **Dominique CHEVILLON** estime qu'il est à ce stade difficile de faire émerger des points d'attention car il n'y a pas encore de contenu sur les études environnementales et sur les analyses bibliographiques.
 - **Marie-Dominique MONBRUN** souligne la nécessité d'avoir une bonne connaissance des travaux du Conseil scientifique. Il y a un enjeu à bien s'articuler avec ce Conseil et d'obtenir une information régulière sur l'avancée de leurs travaux.
- **Marie-Dominique MONBRUN demande si les campagnes océanographiques n'apportent que des connaissances géotechniques ou si elles portent également sur les habitats.**
 - **Jacques REGAD** indique qu'il existe deux types de campagnes géophysique et géotechnique. La campagne géophysique sert en particulier aux relevés de bathymétrie et la campagne géotechnique consiste à déterminer la nature des fonds marins. Ces campagnes n'ont pas pour objectif d'acquérir une plus grande connaissance des habitats.
 - **RTE** complètera ces données avec des prélèvements de sédiments sur les fonds meubles pour déterminer les espèces en présence et caractériser les habitats : le marché de l'état initial le prévoit.
- **Marie-Dominique MONBRUN estime qu'il serait intéressant de partager les résultats intermédiaires au sein du Groupe de travail. Cela permettrait de discuter des données récoltées et pas seulement de leur méthode d'obtention.**
- **Jacques REGAD demande à Dominique CHEVILLON si les données et les observations de la LPO (Ligue de protection des oiseaux) peuvent être mises à disposition du Groupe de travail.**
 - **Dominique CHEVILLON** confirme que des connaissances de la LPO peuvent être apportées à la concertation. Il ajoute cependant qu'il a également des attentes vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage en termes d'apports d'éléments. En effet, il estime qu'il a été difficile d'avoir accès à certaines données bibliographiques, par exemple celles sur la mégafaune produites il y a quelques années, alors même qu'elles existent. De même, il rappelle que les études géophysiques en cours depuis deux ans n'ont pas fait l'objet d'un retour aux parties prenantes. **Pierre-Emmanuel VOS** indique que ces données ont été synthétisées dans l'étude

bibliographique préparatoire au débat public et y renvoie. Il ajoute que les prochaines données ne seront exploitables que dans le courant du premier semestre 2023. Elles pourront alors être mises à disposition.

Jacques REGAD propose que soit fait un point sur l'état des productions disponibles actuellement lors du prochain Groupe de Travail.

- Le prochain Groupe de travail aura lieu au printemps pour pouvoir présenter le retour du Conseil scientifique sur les protocoles, les résultats des campagnes du SHOM s'ils sont disponibles, le point sur la sélection des bureaux d'études pour l'état initial, ainsi que des éléments concernant la sélection des projets pour l'Observatoire.
 - **Francis BEAUCIRE** propose également que soient présentés en début de session le rappel des chapitres précédents en matière de connaissance, afin de remettre en commun ce qui a été apporté. L'objectif sera ainsi d'en identifier les points lacunaires.
 - **Émeline PETTEX** estime qu'il serait mieux de ne pas faire intervenir le Conseil Scientifique ou le Groupe de Travail trop tôt car l'enjeu est de faire réagir ces deux instances sur les protocoles proposés par les bureaux d'études et ainsi les « challenger » pour avoir des standards plus élevés. Elle précise que les bureaux d'études des projets éoliens précédents en Bretagne et en Normandie n'ont pas pu bénéficier de ces retours pour tirer les attentes vers le haut. Les étapes de validation et de relecture devraient donc être pensées dans cet esprit.
 - **Pierre-Emmanuel VOS** renvoie vers l'étude bibliographique présentée lors du débat public, pouvant constituer une première base de discussion sur la zone d'étude. Un mail sera envoyé avec les liens d'accès à la documentation.